



COMMUNIQUE DE PRESSE

Maet 2009 dans le Parc national des Cévennes : un premier bilan

Le Parc national est l'opérateur d'un projet Maet -mesures agri-environnementales territorialisées - qui concerne la zone cœur du Parc, entièrement classée site Natura 2000 (zone de protection spéciale). La campagne de contrats 2009 s'est achevée le 15 mai, avec le dépôt par les agriculteurs de leur déclaration de surface.

Un bilan provisoire peut être dressé - l'instruction des dossiers par la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (Ddaf) est en cours. Vingt et un contrats ont été signés – 6 sur le causse Méjean, 6 sur le mont Lozère, 5 en vallées cévenoles et 4 sur le massif de l'Aigoual - pour une superficie totale de 1242 hectares, et un budget global de 930 000 euros.

Les Maet ont pour objet la préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces importants au regard des enjeux majeurs du site Natura 2000 tels que décrits dans le document d'objectifs. Pour certains de ces habitats, qui ont des exigences très particulières, des mesures contractuelles précisent un certain nombre de contraintes. Ainsi, les tourbières font l'objet d'une mesure interdisant leur destruction, l'usage du feu, la fertilisation, et limitant le chargement de pâturage instantané à 1 UGB/ha. La mesure « Prairie naturelle de fauche » prévoit une fertilisation limitée et une fauche tardive, dont la date est modulée en fonction des territoires.

Pour les autres milieux à vocation essentiellement pastorale, pour lesquels les préconisations doivent être adaptées au cas particulier de chaque exploitation, une mesure « Gestion pastorale » est mise en œuvre. Elle s'accompagne de l'obligation de définir un plan de gestion pastorale adapté à la fois aux enjeux naturels et aux enjeux technico-économiques de l'exploitation. Ce qui donne lieu à un travail fin de concertation entre un technicien pastoral du Service inter-chambres d'agriculture, montagne méditerranéenne et élevage du Languedoc Roussillon (Suamme), l'agriculteur et le Parc.

Le dispositif est encore en cours d'amélioration. Le Parc souhaite mettre l'accent sur ce volet qui permet à l'agriculteur, au Suamme et au Parc de se rencontrer et d'échanger autour d'un intérêt partagé, le pastoralisme, et de s'adapter au mieux aux besoins de l'agriculteur et à l'enjeu naturaliste.

Contact presse

Catherine Dubois

Tél : 04 66 49 53 48

Mob : 06 87 86 85 84

Fax : 04 66 49 53 02

Courriel : catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national de moyenne montagne, abrite une population et un patrimoine culturel spécifiques. Le cœur du parc - 91 268 ha - compte 52 communes, l'aire optimale d'adhésion - 230 110 ha - en abrite 65. Une flore riche et diversifiée, 2 410 espèces animales – dont les deux tiers des mammifères que l'on trouve en France -, un territoire chargé d'histoire caractérisent le Parc national des Cévennes. Il est classé réserve de biosphère par l'Unesco depuis 1985.

Parc national des Cévennes – 6 bis, place du Palais – 48 400 Florac

www.cevennes-parcnational.fr